

## L'apprentissage accompagné

**L'apprentissage accompagné s'adresse aux personnes en situation de handicap qui veulent devenir apprenties.**

- Il permet à tout apprenti ayant une Reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH) de **bénéficier d'un accompagnement pendant sa formation et son contrat d'apprentissage.**
- Tous les apprentis, à tous les niveaux de formation, pour tous les corps de métier, peuvent en bénéficier, s'ils en font la demande et après évaluation de leurs besoins.
- Le contrat d'apprentissage accompagné est gratuit pour l'apprenti, qui perçoit une **rémunération**. Il n'a aucune démarche à engager, à part trouver un employeur et signaler sa situation au référent handicap du CFA.



Pour en savoir plus, contactez les **référénts handicap des CFA** : [www.ladapt.net/lapprentissage-accompagne](http://www.ladapt.net/lapprentissage-accompagne)



Découvrez notre actualité sur **cap-metiers.fr**

et nos réseaux sociaux     